

Paris, le 24 NOV. 2014

Réf : CRIF/JPH/JS/AM/n°

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Objet : Pour un pacte de développement économique en Ile-de-France

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez fait du redressement économique de la Nation le principal objectif de la politique que vous conduisez à la tête du gouvernement. Aux côtés des efforts engagés par l'Etat, vous avez invité les collectivités territoriales et les représentants des entreprises à travailler ensemble pour obtenir des résultats rapides, au bénéfice de tous les Français. L'implication des forces vives de la Région Capitale nous paraît naturellement décisive pour faire progresser la compétitivité de nos entreprises, renforcer l'attractivité du territoire et faire progresser le pouvoir d'achat de nos concitoyens : l'Ile-de-France est en effet la première région d'Europe et, en tant que Région capitale, elle est plus que jamais le moteur de croissance de notre pays.

La Région Ile-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France partagent pleinement votre ambition. Dans l'esprit du pacte de responsabilité et de solidarité, nous avons donc souhaité nous engager dans un pacte pour le développement économique en Ile-de-France, renforçant la coordination et la cohérence de nos actions respectives.

Au terme d'un travail commun, nous sommes prêts aujourd'hui à signer un accord global et ambitieux entre la Région Ile-de-France et les représentants des entreprises, au travers d'une convention globale de partenariat pour les quatre prochaines années. Mais nous ne pouvons conclure définitivement ce pacte sans le concours du législateur ; c'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter votre attention.

Le soutien et l'accompagnement des entreprises doivent être renforcés ; c'est la raison pour laquelle la Région et la CCIR entendent approfondir leur partenariat, pour des interventions sur des domaines pour lesquels la CCIR dispose de compétences spécifiques : c'est une aide dont les entreprises pourront bénéficier directement, qui viendra renforcer le potentiel d'innovation et de développement qui est une force reconnue de l'Ile-de-France.

L'attractivité de notre territoire dépend de **notre capacité à répondre aux besoins de formation des jeunes**. Aussi, en accord avec les attentes des entreprises, la Région et la CCIR s'accordent à poursuivre leurs efforts en faveur de l'apprentissage en visant des objectifs ambitieux en matière de nombre d'apprentis et de la qualité de l'apprentissage : avec près de 500 M€ dévolus à l'apprentissage sur les quatre prochaines années, la Région et la CCIR entendent apporter une réponse forte conforme aux orientations du Président de la République et le Gouvernement, qui ont fait de l'apprentissage une priorité pour le redressement de notre pays et la formation de notre jeunesse.

Pour redresser durablement l'activité, il nous faut tirer le **plus grand profit du projet du Nouveau Grand Paris**, lequel entre aujourd'hui dans l'étape des réalisations – comme vous l'avez annoncé le 13 octobre dernier.

Tout en mettant la mobilité à la portée de tous, les nouvelles infrastructures de transport renforceront notre attractivité, dessineront une nouvelle carte de l'implantation des entreprises, généreront plusieurs milliers d'emplois et feront progresser sensiblement le quotidien des Franciliens : l'amélioration de l'offre de services, tant par la modernisation et le prolongement des lignes existantes que la création de nouvelles lignes, est une condition indispensable pour renforcer la compétitivité des entreprises et la vie quotidienne des salariés en Ile-de-France et elle est désormais en marche. Ces nouvelles infrastructures, qui développent principalement un réseau en rocade, rendront en outre le découpage en zones concentriques obsolète. Dès lors que les investissements en matière d'offre et de qualité de service sont aujourd'hui sécurisés et en pleine cohérence avec la logique de régionalisation portée par la réforme territoriale, **la démarche de la tarification unique dans les transports en Ile-de-France peut être désormais lancée**.

Le financement de la tarification unique, lié à l'amélioration de l'offre de service existante, devra être réparti de la manière suivante entre :

- La Région prioritairement, dans le cadre d'un effort de rationalisation et de redéploiement de ses dépenses qui ne pèsera pas sur les entreprises et qui ne compromettra ni le développement de l'offre de transports ni l'amélioration de la qualité de service.
- Les usagers, qui bénéficieront en contrepartie d'ajustements de la grille tarifaire d'un meilleur accès aux transports donc à l'emploi sur le territoire francilien et d'un gain net en matière de pouvoir d'achat.
- Les entreprises, au moyen d'une hausse du versement transport compensée par des économies induites sur leurs charges directes, qui ne saura être supérieure à **+0,13% en moyenne dans les zones 1 et 2** et qui devra s'inscrire dans une logique de stabilité et de visibilité durables de la fiscalité des entreprises sur la durée de la convention, nécessaires à l'amélioration de la compétitivité du tissu économique francilien. C'est à ce titre que la Région et la CCIR s'accordent sur la **nécessité de pérenniser l'exonération de la RCB sur les opérations de démolition-reconstruction en Ile-de-France**, plébiscitées par les entreprises pour la relance du marché de bureaux dans la Région capitale.

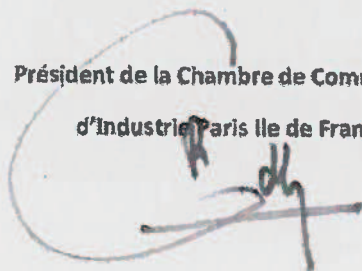
Un pass unique à 70€ par mois conduira à une baisse de charges pour les entreprises franciliennes comprise entre 70 et 80 M€ du fait de la diminution des frais de transport pris en charge à 50% par l'employeur et représentera au maximum une contribution nette des entreprises d'environ 25 % du coût de la mesure totale de dézonage. La mesure de hausse du versement transport, limitée aux zones 1 et 2 ne concernera pas les entreprises les plus éloignées du centre de l'agglomération et les moins bien desservies en transports en commun. Pour les entreprises de moins de 10 salariés (qui représentent 80% des entreprises en Ile-de-France), qui ne sont pas assujetties au VT, le pass unique conduira à une réduction nette du coût du travail.

Nous savons, Monsieur le Premier Ministre, toute la valeur qu'accorde votre gouvernement aux accords que concluent ensemble les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Et nous connaissons aussi votre souci de voir l'Ile-de-France jouer pleinement son rôle de moteur de croissance. Ce pacte pour le développement économique en Ile-de-France est à nos yeux un signe fort de notre engagement mutuel à redresser aux côtés de l'Etat l'économie de notre pays. Aussi sollicitons-nous de pouvoir vous en présenter l'opportunité de vive voix au cours d'un entretien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pierre-Antoine GAILLY

Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie Paris Ile de France



Jean-Paul HUCHON

Président de la Région Ile-de-France

